

Atelier 3 : Biodiversité et métabolisme des territoires

Animateur : Claire Roulet (une autre ville)
Rapporteur : Laurence Thuillier (CEREMA)

Rappel de la méthodologie adoptée pour l'atelier

L'atelier a été construit de manière à permettre d'identifier des grandes problématiques, de faire émerger des principes d'intervention innovants et des moyens d'action partagés au sein du réseau ÉcoCité pour aborder de façon plus pertinente la biodiversité et les services associés de manière à s'en servir comme matière pour les projets urbains.

Le premier temps, pris en charge par l'animateur, consiste en une courte présentation du sujet de l'atelier, définissant ses contours, exposant des manières de faire en s'appuyant entre autres sur les expériences des ÉcoCités, pour mettre en évidence les principaux enjeux et problématiques. À l'issue de ce temps d'introduction, les participants sont invités à réfléchir autour de quelques questions clés destinées à alimenter le débat. Un temps d'échanges d'une heure est ensuite lancé et encadré par l'animateur. Il se structure suivant deux séquences préalablement établies. La préparation amont de ces ateliers a permis d'identifier des « personnes ressources » sur lesquelles l'animateur s'appuie pour lancer/relancer les échanges si besoin. À l'issue de ces échanges, le rapporteur propose une synthèse faisant émerger les consensus ou dissensus présentés ensuite en plénière.

Personnes ressources

Julien Blouin, chargé d'opérations (Nantes Métropole Aménagement)
Clarisse Pinel, doctorante (Université de Limoges)

Profil des participants et taux de participation



■ Aménageur ■ EcoCité/Collectivité ■ Privé/Entreprise
■ Collectivité ■ Etat Central ■ Association
■ EcoCité/Aménageur ■ Universitaire, chercheur, ... ■ Public (CDC, Institutions, ...)

L'atelier 3 a réuni 25 participants soit 100% de correspondance en nombre d'inscrits à l'atelier et 72% de correspondance exacte entre inscrits et présents

Un large panel d'acteurs impliqués dans la fabrique et la mise en œuvre du projet urbain est représenté.

Les territoires de projet EcoCité représentent 32% des personnes présentes, suivi des organismes institutionnels publics (28 %) et de l'Etat (20 %). A noter la représentation du monde de l'entreprise (3 personnes) et de la recherche universitaire (1 personne).

Présentation de l'état de l'art et de la problématique de l'atelier 3

Dans le but d'introduire l'atelier axé sur la biodiversité et son rôle dans le métabolisme des territoires, ont été brièvement rappelées les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la richesse du patrimoine naturel national et qui motivent une prise de conscience toujours plus soutenue des enjeux de biodiversité dans le cadre de la pratique de l'aménagement du territoire. Ce chapeau introductif faisait écho et complétait certains points de contextualisation abordés lors des tables rondes du matin.

Par « métabolisme », on entend ici l'ensemble des processus par lesquels les territoires mobilisent, consomment et transforment biens, matières et services ; il est donc apparu nécessaire de revenir plus en détails sur le concept de biodiversité, sa définition usuelle à proprement parler mais également, plus spécifiquement, la notion de services écosystémiques qui lui est associée, cœur du thème de l'atelier et interface entre biodiversité et métabolisme.

Les quatre grands **services écosystémiques de la biodiversité** sont les suivants :

- les services **d'approvisionnement**, en matière alimentaire, de construction, en eau, en ressources médicinales...
- les services de **régulation** souvent associés, du point de vue des collectivités et des aménageurs, aux risques naturels
- les services de **soutien** pour maintenir des habitats et des espèces
- les services **culturels et esthétiques** qui concernent autant les loisirs, le domaine de la santé mentale et physique, le tourisme, etc.

En réponse aux enjeux présentés en début d'intervention et face à la double sollicitation de demande sociale et d'urgence environnementale, les récents gouvernements et in fine, l'État, ont multiplié les textes législatifs et réglementaires traitant du thème de la biodiversité, dans son acception large, c'est-à-dire notamment à travers ses services écosystémiques.

Un bref panorama de l'actualité législative entre 2013 et 2016 a permis de rappeler à chacun le chemin parcouru et la dynamique en cours, notamment concernant les dernières lois relatives à la reconquête de la biodiversité,

de la nature et des paysages ou encore à la modernisation du dialogue environnemental qui proposent de nouvelles possibilités d'intervention pour les territoires.

La connaissance fine de la biodiversité locale, une nouvelle donnée qui peut réinterroger profondément les pratiques urbanistiques

Catherine LANGLET, cheffe de mission DDT 78 au service planification, aménagement et connaissance du territoire, fait part d'une expérience concrète pour laquelle les services déconcentrés de l'État auraient besoin de pouvoir éclairer la prise de décision des élus de collectivités. L'objet en question est l'arbitrage sur la préservation ou non d'un secteur humide situé à proximité immédiate d'une gare de transport en commun, secteur dont on ne connaît pas de manière objective la qualité en matière de biodiversité. Les questionnements de la DDT 78 : Qui dispose d'une telle expertise ? Quel(s) partenaire(s) mobiliser ? De quels outils dispose-t-on ?

En réponse, Marie-Françoise LAMBERT, Vice-Présidente du Territoire de la Côte Ouest (TCO), adjointe au maire chargée de l'aménagement à la mairie de La Possession, nous précisons que les sujets de biodiversité sont appréhendés de manière différente à la Réunion, du fait du très fort taux d'endémisme local ; cette situation précaire et fragile des milieux naturels ayant entraînée au fil du temps une bonne connaissance des espèces invasives (exotiques) qui menacent la biodiversité de l'île (la liste d'espèces en danger est très importante). Tous les aménagements visent systématiquement à réinstaurer des plantes endémiques. Le traitement de la biodiversité à la Réunion revêt une dimension environnementale forte mais également culturelle voire métaphysique, notamment car la nature est le socle d'un nombre important de croyances ou de spiritualités de l'île.

Nantes, à travers les interventions de Céline COUTANT et Julien BLOUIN, respectivement chef de projet au Développement Urbain sur le secteur Est à Nantes Métropole et chargé d'opération sur le secteur Doulon-Gohards à Nantes Métropole Aménagement, témoigne du cas d'un projet d'aménagement sur d'anciens champs de Manœuvre sur le quart Nord Est de l'agglomération. Face aux enjeux environnementaux identifiés, le projet urbain établi par l'agence de François Grether a été totalement revisité à l'aune des préoccupations environnementales. Un changement de paradigme s'est opéré et ce n'est plus l'environnement qui se greffait à la réflexion urbaine, il devenait la matrice même du projet urbain. Le projet, aujourd'hui en phase opérationnelle, a ainsi su transformer une contrainte de départ en élément de qualité et d'identité de projet. Cette expérience a permis aux services de changer complètement leur regard sur leur façon de mener leurs projets, ce qui a par la suite été réaffirmé dans le processus de conception du projet urbain Doulon-Gohard pour lequel les études environnementales ont été engagées en amont et la dimension agricole ajoutée.

Les participants de l'atelier s'accordent sur le fait qu'intégrer la biodiversité en amont du projet d'aménagement c'est avant tout **développer une culture commune de la façon de faire du projet** : il s'agit de co-construire une ville à vivre, de ne pas imposer de choix brutaux, de prendre en considération les contraintes comme autant d'opportunités. Outre les expertises de spécialistes en la matière, les sciences participatives trouvent ici toute leur légitimité et peuvent constituer un cadre de travail neutre et apaisé pour aborder les grands

enjeux d'aménagement, souvent sources de rapports conflictuels.

A Nantes, la concertation réalisée a permis de travailler dans ce sens, de démontrer qu'on pouvait changer, évoluer.

Se construire une expertise, c'est aussi s'appuyer sur des ressources locales, aller chercher des compétences dans les services de la commune, la population ou auprès des universitaires (école vétérinaire...). Par exemple, pour le projet de réactivation des fermes urbaines de Doulon-Gohard, Nantes Métropole Aménagement s'est appuyé sur un maraîcher du territoire pour réaliser un diagnostic agronomique et patrimonial des différentes fermes et ainsi mieux comprendre leur fonctionnement historique et les opportunités de chacune pour un redémarrage de l'activité.

Agriculture(s) urbaine(s) et biodiversité : alerte sur un glissement sémantique trop réducteur

Associer agriculture urbaine et biodiversité relève d'un glissement sémantique dangereux ; cela reviendrait pour un territoire comme celui de la Réunion à considérer un champ de cannes comme un réservoir de biodiversité.

Si l'intérêt de l'agriculture intra-urbaine n'est pas remis en cause sur le volet du renforcement des cycles-courts, sa fonction en matière de préservation et/ou restauration de la biodiversité n'est pas toujours démontrée, les agrosystèmes envisagés pouvant avoir des incidences très variables sur ce point précis. Aborder l'agriculture urbaine, non pas à travers le seul prisme de la biodiversité mais plutôt à travers celui de **la multifonctionnalité** a plus de sens ; ce constat est d'autant plus fort pour le cas de La Réunion, si sont étudiées ses fonctions écologiques d'adaptation au changement ou son rôle pour accompagner la transition d'une société rurale vers un modèle plus urbain. Pierre-Charles DECOSTER, directeur des opérations à l'EPAMARNE/EPAFRANCE, abonde en ce sens sur le fait que la grande culture, fortement présente en Seine-et-Marne à proximité des quartiers habités, s'apparente assez peu à de la biodiversité et donc qu'il est important de mieux cadrer la définition du terme d'agriculture.

Ainsi, M. BLOUIN fait remarquer qu'au lieu d'être caractérisée d'urbaine, l'agriculture étant renvoyée dans ce cas uniquement à une notion de localisation et aucunement à un ancrage territorial et une finalité de participation forte au métabolisme local, elle pourrait être caractérisée de **proximité**, renvoyant beaucoup plus à la dimension de réciprocité et d'échange avec son environnement d'accueil.

Pour compléter les discussions autour des services écosystémiques de l'agriculture, M. DECOSTER revient sur une expérience concernant le projet de parc agro-urbain de Montévrain et les outils pour préparer la transition. L'agriculture biologique nécessite des sols de qualité, riches en matières organiques, minéraux et oligo-éléments et débarrassés des engrais et autres produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse : à ce titre l'agriculture peut être utilisée comme un outil de transition intéressant si la collectivité en maîtrise les modalités. En se basant sur un diagnostic agronomique préalable, l'EPAMARNE a passé contrat de service (**marché d'entretien**) à un exploitant agricole avec un programme de culture spécifique à même de corriger les carences et déficits du sol et donc à même de préparer le sol à une future activité agricole

maraiçhère de proximité. Dans ce cas de figure, il s'agit d'une alternative à la convention d'occupation, potentiellement plus contraignante ; l'agriculture est également libre de faire ce qu'il entend de sa production, son socle de rémunération est basé sur le service dispensé à la collectivité et non sur la vente de ses produits.

Clarisse PINEL, doctorante à l'Université de Limoges et membre de l'Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques ainsi que du Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement de l'Aménagement et de l'Urbanisme, souligne qu'il existe une pluralité d'agricultures urbaines de par leurs localisations (intra-urbain, périurbain), leurs visées (marchande, non marchande), le statut des producteurs (professionnels, amateurs individuels, amateurs regroupés en association), les supports de production (pleine terre, hors sol), les agrosystèmes (conventionnel, biologique, ...), les héritages et inspirations (traditionnels, technologiques, ...), ...

On assiste aujourd'hui à des contrastes forts entre les types d'agriculture pratiqués : de l'imitation d'un fonctionnement naturel de l'écosystème comme cela peut être le cas avec l'agriculture naturelle à des pratiques hors-sol complètement déconnectées du milieu : hydroponie, aquaponie, ... Un visuel a été projeté pour présenter les différents types d'agrosystème qui pouvaient être invoqués en agriculture urbaine avec une indication sur l'impact théorique concernant la biodiversité. Ce support a permis de prendre conscience de la nécessité de ne pas rester sur les termes « urbaine » ou « de proximité » pour parler du rôle joué par l'agriculture en ville et de la nécessité d'y ajouter un qualificatif relatif à l'agrosystème mis en œuvre, seul capable de donner une indication relativement fiable sur le lien avec la biodiversité. Il y a nécessité aujourd'hui pour les collectivités, techniciens comme élus, de mieux maîtriser le champ lexical relatif à l'agronomie, la pédologie et l'activité agricole. Sur les questions d'agrosystèmes, les textes législatifs commencent à se préciser et l'INRA a récemment édité un dictionnaire spécifique portant sur l'agroécologie (<http://dicoagroecologie.fr/>).

Des pistes pour encadrer les pratiques d'agricultures urbaines plus respectueuses de l'environnement

La DEAL de La Réunion constate que dans la plupart des projets, l'idée aujourd'hui est de faire la part belle à l'agroécologie (agriculture biologique sans intrants chimiques) et à la participation citoyenne. Se pose alors la question centrale des modalités : comment aider les exploitants actuels à se convertir ou de nouveaux agriculteurs à s'installer, comment s'assurer que les projets s'inscrivent dans la multifonctionnalité énoncée plus haut, comment contrôler les pratiques et les productions sur le long terme, comment adapter les règlements d'urbanisme à cette ambition, comment convoquer les différentes énergies nécessaires à la conception/réalisation de ces projets ?

Clarisse PINEL indique que certaines villes travaillent directement en lien avec des lycées agricoles ; des filières courtes sont ainsi mise en œuvre sur des espaces tests qui garantissent en général que les profils des producteurs ainsi que les projets coïncident avec les exigences de la collectivité en matière d'environnement.

Pour Pierre-Charles DECOSTER, les outils juridiques existent et la difficulté réside plutôt dans leur choix par rapport à l'objectif visé. L'EPAMARNE, en tant qu'aménageur et

propriétaire foncier, maîtrise la destination des terres agricoles, notamment par le biais de conventions et d'autorisations d'exploitation avec des agriculteurs, en lien avec les chambres départementales, les DDT aussi.

Pour revenir sur le cas du cœur agro-urbain de Montévrain, l'objectif du projet était de maintenir un espace à vocation agricole tourné vers les habitants. Suite à un certain nombre d'études, en particulier pour vérifier la qualité des sols, l'EPAMARNE a contractualisé avec des exploitants agricoles à travers un **bail environnemental**, fondé sur un cahier des charges précis quant aux types et systèmes de cultures autorisés. Par exemple, l'utilisation d'engrais verts a permis d'améliorer la structure du sol tout en le rechargeant en azote et in fine de préparer idéalement l'accueil d'une future exploitation professionnelle en maraîchage biologique.

De son côté, Nantes Métropole Aménagement réfléchit actuellement à la co-construction d'un cahier des charges avec les futurs exploitants. Nantes Métropole Aménagement sera aménageur et concessionnaire de la zone sur une période de 15-18 ans, ce qui lui laissera le temps d'installer des fermiers, au sens juridique du terme. L'aménageur travaille à faciliter l'implantation d'agriculteurs en s'appuyant sur les ressources locales et en nouant des partenariats innovants, comme celui engagé avec la CIAP 44 (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne de Loire-Atlantique), établissement qui développe une méthode intéressante d'incubation de jeunes porteurs de projets pendant un an pour les former et tester leur capacité et leur maturité en situation réelle (production et/ou transformation + commercialisation). Une réflexion est également menée sur les autres fonctions pouvant être remplies par les fermes ; un bureau d'études a été missionné pour réfléchir à la **ferme comme centrale énergétique de quartier** ; un super producteur de calories en somme, en plus des calories alimentaires. Cette étude permettra d'évaluer le potentiel offert par les fonciers et l'immobilier de chaque ferme et de transmettre des objectifs quantitatifs clairs et réalistes aux futurs maîtres d'œuvre des opérations de réhabilitation.

Une autre façon de concevoir l'aménagement urbain

Pour Jean GABER, directeur du département Ville Durable au CEREMA Île-de-France, le retour de l'agriculture en ville, notamment dans des secteurs densément bâtis, interpelle l'aménagement du territoire au sens large, et repose la question de la compacité des territoires. Les projets d'agriculture urbaine en pleine terre, sur des fonciers stratégiques en cœur urbain dense, suscitent une réflexion quant à leur légitimité par rapport à d'autres besoins, résidentiels ou de services par exemple. Ces réflexions doivent pouvoir être débattues en amont des développements, dans des documents de planification. Préserver des terres agricoles est un sujet, en recréer en est un autre.

Julien BLOUIN réagit à ces propos en rappelant que l'agriculture de proximité porte en quelque sorte dans ses gènes une **dimension d'équipement et de service public** par la multifonctionnalité qui la distingue de l'agriculture rurale. Néanmoins, il est essentiel de penser ensemble l'avenir de l'agriculture urbaine et de l'agriculture rurale car les deux participent à la création d'un seul écosystème. Le développement récent de l'agriculture urbaine vient en cela réinterroger l'agriculture au sens large, mais d'avantage comme un **projet de société**. Elle réinterroge notre rapport à la nature, à notre alimentation, à la santé,

à la pollution et peut ainsi se définir plus comme un outil que comme une finalité.

L'EPAMARNE a mené une étude qui a consisté à interroger le modèle économique du cœur agro-urbain à Montévrain. Il en ressort que le modèle économique est extrêmement tendu, ce qui montre que de tels projets ont encore du mal à trouver leur équilibre économique malgré la croissance de la demande. Pour ce qui est de la portée alimentaire de ces projets, à Montévrain, ce ne sont pas les 10 ha d'agriculture qui permettront de nourrir les futurs habitants devant être accueillis dans les 3 000 nouveaux logements mais cela permettra de donner une impulsion, une appropriation différente des projets d'aménagement par les habitants.

Dans les projets alimentaires territoriaux (PAT), les questions de la santé peuvent être extrêmement présentes (Ex : Ville de Rennes) à côté des problématiques alimentaires et agricoles ; il s'agit d'un nouvel outil très intéressant qui montre bien que la question de la production ne se pose pas de la même manière à l'échelle du projet ou à celle du territoire dans son ensemble.

Lounes DUPEUX, stagiaire au Ministère du Logement et de l'Habitat Durable, ajoute que certaines communes peuvent toutefois parvenir à obtenir une production alimentaire significative. Il a évoqué la commune de Mouans-Sartoux, un peu plus de 10 000 habitants dans les Alpes-Maritimes, qui a monté une régie agricole et est parvenue à 100% de bio et 80% de légumes en local (commune) dans la restauration collective des écoles, crèches et de l'administration municipales

On se rend compte que si l'agriculture doit exister en ville, elle doit prendre en compte des paramètres multiples, complexes et spécifiques : sécurisation, systèmes de culture, essences,. Vouloir développer de la biodiversité en milieu urbain, c'est être économe en espace et développer des programmes multifonctionnels.

Aujourd'hui, il faut aussi **reconstituer un lien entre les individus et la nature**, et il y a là un énorme travail. Lors des interventions du matin a été souligné l'intérêt de mobiliser des écoles, ce qui semble très pertinent pour retisser un lien quelque peu perdu entre la nature et les jeunes générations, notamment urbaines. Ces initiatives permettent desensibiliser et d'expliquer le fonctionnement des écosystèmes et de pouvoir apporter un socle commun de connaissances, indispensable à la compréhension et à l'appropriation des projets d'aménagement.

Mme LANGLET de la DDT 78 évoque, comme anecdote, une visite de l'Écoquartier du Val Fourré à Mantes la Jolie, réalisée au printemps dernier en présence des services de l'État et du CEREMA. À cette occasion, les membres des services ont été interpellés par certains habitants qui se sont plaints des désagréments occasionnés par la présence de moustiques depuis que les plantations et l'aménagement des noues paysagères avaient été réalisés.

Des questions sanitaires qui doivent trouver leur place dans le débat et les projets développés

Jean GABER souligne la contradiction qu'il peut y avoir dans le souhait des urbains de vivre protégés des nuisances et pollutions et parallèlement de développer des pratiques agricoles sur des terrains parfois très exposés à ces mêmes nuisances et pollutions ! Tous les sols et environnements urbains ne sont pas aptes à accueillir des activités agricoles : il s'agit d'une question fondamentale de **santé**

publique. Travailler sur la biodiversité en milieu urbain nécessite un travail en profondeur avec les professionnels de la santé, l'association aux réflexions et aux projets du Ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Virginie BATHELLIER, rédacteur en chef de la revue Diagonal (DGALN/DIAG) évoque le dernier numéro de la revue dédié à la santé en ville. Une étude de cas sur Lille montre comment les questions de pollution des sols, mais aussi de plantes allergènes ou encore de moustiques sont intégrées en amont des projets d'aménagement et travaillées de manière partenariale en associant les services publics de la Santé. Le site Concorde a été sélectionné à la fin 2014 comme projet d'intérêt National au Nouveau Programme National de Renouveau urbain et ambitionne de devenir un quartier à « Santé positive ». Il est rappelé l'existence du réseau OMS Ville Santé est un moteur du rapprochement de cet urbanisme favorable à la santé.

François BERTRAND, sous-directeur de l'aménagement durable à la DGALN, indique que les questions de bien-être et de santé sont effectivement pointées comme devant être davantage intégrées aux démarches d'aménagement durable que promeut le Ministère telles qu'Écoquartier ou ÉcoCité, ce qui sera recherché dans leur renouvellement. Par exemple, les Agences Régionales de Santé (ARS) seront introduites dans les commissions régionales et les expertises écoquartier. Les ARS proposent d'utiliser un outil, l'étude des Impacts en Santé (EIS), qui doit pouvoir permettre de mieux appréhender cet enjeu dans les projets d'aménagement, sujet dont on parlait peu il y a 10 ans.

Le cas du projet des Boucles de Chanteloup-les-Vignes porté par l'EPAMSA est intéressant à ce titre, dans la mesure où une exploitation de miscanthus a pu être développée. Pour faire face aux pollutions des sols de cette ancienne zone d'épandage des usées brutes des égouts de Paris, la culture de miscanthus a été choisie car elle est assez insensible aux métaux lourds et peut ainsi offrir une alternative de culture sur sols pollués ; il peut être soit un éco-matériau de construction soit un combustible vert, se substituant ainsi aux combustibles fossiles.

L'agriculture urbaine en phase transitoire de projet : quel intérêt, quel portage et quel montage ?

Développer des projets d'agriculture urbaine interroge inévitablement le rôle de la puissance publique : à quel moment une collectivité peut/doit-elle enclencher la conversion d'une parcelle en agriculture urbaine ? Pour quel objet et quels objectifs ? Quelle temporalité ? Quel modèle économique ? Dans quelle mesure l'agriculture de proximité peut-elle constituer un outil d'aménagement de la conversion, un sujet éphémère et transitoire ?

Le projet d'agriculture urbaine développé sur une friche de la ZAC de l'Horloge à Romainville apporte une première réponse. Dans l'attente de l'aménagement complet du périmètre de la ZAC Ourcq, Séquano Aménagement, qui dispose de la maîtrise de la majeure partie du foncier, a choisi d'implanter provisoirement une activité agricole éphémère sur une friche, destinée à être aménagée à moyen ou long terme. Paysan Urbain, le porteur de projet, a développé une expérimentation de micro-pousses sous serre, permettant à la fois de valoriser économiquement le foncier tout en s'extrayant de la contrainte liée à la pollution du sol (agriculture hors-sol).

Cette expérimentation a porté ses fruits et l'exploitation a aujourd'hui trouvé son point de rentabilité économique ; des circuits courts locaux se sont ainsi structurés sur des produits alimentaires spécifiques, à haute valeur ajoutée et l'exploitation est également un lieu de sensibilisation aux enjeux alimentaires et de circuits-courts. Ce type de projet permet ainsi de trouver des réponses intéressantes pour gérer la temporalité au long court de certaines grandes opérations d'aménagement ; une problématique restant néanmoins en suspens, à savoir anticiper la relocalisation des activités et l'intégrer dans le modèle économique.

Ce type d'initiative permet de démontrer que le développement de nouvelles pratiques (agriculture hors-sol sans engrais, sans pesticide ou intrant chimique), adaptées aux besoins, aux contextes et aux contraintes des territoires peut offrir des perspectives intéressantes qui concilient enjeux de développement et enjeux de préservation de l'environnement, voire enjeux de réhabilitation d'une identité écornée ou malmenée.

Agriculture urbaine et économie circulaire

L'ÉcoCité de La Réunion a engagé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour constituer des sols fertiles sur l'ÉcoCité à partir de compost, de déchets issus de fines de concassage, de terre criblée et éventuellement issus de filières de recyclage de scories de houille. Sur l'île, territoire fini, la question du recyclage des ressources est importante et l'économie circulaire prend un sens évident. L'objectif à terme de la création de ces terres est de servir les projets d'horticulture, notamment l'aménagement des espaces publics paysagers et plus généralement d'agriculture. Il intervient dans la partie sèche de l'île, qui se retrouve confrontée à une carence de sol arable.

Synthèse et enjeux

- Cet atelier a vu s'exprimer un public varié sur les enjeux de biodiversité et son lien avec les enjeux d'efficacité du fonctionnement territorial, à travers notamment le sujet très développé depuis une petite dizaine d'années de l'agriculture dite urbaine ou agriculture de proximité. Cette **agriculture urbaine** apparaît comme **équivoque et multiple**, que ce soit dans son contenu ou sa forme, d'où une certaine difficulté à ce stade, devant la vitesse de son développement, à bien circonscrire le sujet. La maîtrise d'une **sémantique partagée** et des principaux points d'entrée techniques (pédologie, agronomie, écologie urbaine, agrosystèmes...) est ressortie comme une priorité
- Un point essentiel qui ressort des échanges est qu'elle pourrait ou devrait se différencier de l'agriculture rurale par une **multifonctionnalité** affirmée, intention qui garantit un ancrage fort dans son environnement et légitime sa localisation en zone urbaine dense. Le retour de l'agriculture en ville doit à ce titre s'inscrire dans une réflexion stratégique à l'échelle du bassin de vie afin de ne pas encourager les phénomènes déjà complexes à enrayer que sont l'étalement urbain et le mitage du territoire. L'ouverture et la multifonctionnalité de cette agriculture est également un moyen qui lui permet de jouer un rôle culturel renouvelé, avec pour objectif le renouvellement de notre modèle de société, de notre rapport à la nature ; un objectif plus global que la simple visée productive, encore souvent dans les esprits à l'évocation de ce vocable.
- Le retour de l'agriculture en ville (présente au Moyen-Âge et encore au début de la Révolution industrielle) interroge de fait la conception de nos villes et métropoles et impose de se doter **d'expertises pluridisciplinaires** (agriculteur professionnel, agronome, écologue...) faisant une large place à la maîtrise d'usages (habitants, usagers, citoyens) et aux énergies locales en présence (associations, entreprises, organisme de formation et de recherche, artisans, commerçants,...) ; l'utilisation des nouveaux outils numériques pouvant aider à cet objectif (ex : concertation numérique testée par l'EPAMARNE). L'agriculture de proximité peut également s'établir comme un outil utile et puissant de l'aménagement provisoire, comme en atteste cette fois l'expérience romainvilloise de ferme de micro-pousses.
- Enfin, un dernier sujet essentiel a été vivement débattu, il concerne le croisement de deux orientations qui peuvent se télescoper, celui de développer une production alimentaire **saine en ville**. La ville est un environnement aujourd'hui fortement soumis aux diverses pollutions de notre modèle de société et donc plus ou moins antithétique avec la volonté d'y cultiver des produits sains. Les enjeux sanitaires semblent peu ou pas assez évalués et ont été identifiés comme devant être davantage éclairés et mis en valeur, notamment en amont des projets. À ce sujet, le réseau OMS Ville Santé peut apporter des réponses aux questionnements tout comme la prochaine collaboration avec les ARS dans les prochaines versions renouvelées des initiatives ÉcoQuartier et ÉcoCité.

